



## COMPTE RENDU CDAS 23 AVRIL 2018

### **I : Approbation des procès-verbaux des CDAS du 20/06/2017 et du 12/12/2017.**

Approbation des procès verbaux à l'unanimité.

### **II : Compte rendu du CNAS du 20 Décembre 2017 et budget action sociale 2018.**

#### **Conclusions du conseil national de l'action sociale :**

##### I – L'AGENDA DE CONCERTATION 2018

② L'agenda du 1er semestre 2018 pour l'action sociale ministérielle a été défini. Les thèmes suivants feront l'objet d'un groupe de travail :

- Les petites structures de restauration ;
- la communication et la valorisation de l'action sociale ;
- la parentalité et les aidants ;
- la restitution de la mission du CGEFI concernant Epaf ;
- le logement et les dispositifs de l'Alpaf (aides et prêts).

##### II – LE BUDGET DE L'ACTION SOCIALE 2018

② Le budget et sa ventilation par périmètre d'actions ont été présentés en soulignant que les ressources mobilisées sont en augmentation de presque 5 millions d'euros par rapport à l'année précédente.

##### III – L'HARMONISATION TARIFAIRE : ÉVOLUTION DES PLAFONDS POUR 2018

② Compte tenu de la faible augmentation du coût de revient des repas, il a été proposé de ne pas revaloriser les plafonds d'harmonisation tarifaire pour l'année 2018. Les plafonds restent ainsi fixés à 5,15 € en IDF et 5,65 € hors IDF.

Le montant de la subvention interministérielle pour les agents dont l'indice est inférieur à 477 sera par ailleurs revalorisé au 1er janvier 2018 et passera d'un montant de 1,22 à 1,24 €.

##### IV – LE PROJET DE NOTE 2018 D'ORIENTATIONS A L'ATTENTION DES PRÉSIDENTS DE CDAS

② Le projet a été présenté et amendé. Dès qu'elle sera signée, la note à destination des présidents de CDAS sera communiquée aux organisations syndicales.

##### V – POINT D'INFORMATION SUR L'OUTRE-MER

② Deux déléguées ont été recrutées, l'une pour la Nouvelle-Calédonie et l'autre pour la Polynésie. Elles ont pris leurs fonctions le 1er décembre 2017. Leur première mission consiste à dresser un état des lieux de leur territoire de compétence.

#### **budget action sociale 2018 :**

En vertu du projet de loi de finances (PLF) 2018, les politiques ministérielles d'action sociale, de santé et sécurité au travail bénéficient des moyens suivants (hors titre 2 – dépenses de personnel) : 148,03 M€ (AE) et 148,04 M€ (CP), soit une hausse de près de 5 M€ par rapport à l'année précédente (143,46 en AE et en CP).

Au sein de cette enveloppe, les crédits (hors titre 2) dédiés à l'action sociale s'élèvent en 2018 à 131,28 M€ en AE et 131,29 M€ en CP (contre 126,56 M€ en 2017). Tous titres confondus, l'action sociale ministérielle bénéficie en 2018 de 134,53 M€ en AE et 134,54 M€ en CP (contre 130,20 M€ en AE et en CP en 2017).

#### 1-La politique de restauration :

Avec un budget de 62,96 M€, la restauration (collective et titre-restaurants) demeure une nouvelle fois le premier poste de dépenses, avec près de la moitié des crédits de l'action sociale.

Le taux d'accès à la solution de restauration collective inscrit dans le projet annuel de performance (PAP) reste maintenu à un niveau significatif avec une cible dont la valeur doit être supérieure ou égale à 77% ; cet objectif confirme la priorité donnée par le Secrétariat général aux solutions de restauration collective.

En outre, les montants de l'harmonisation tarifaire seront maintenus en 2018 au niveau de 2017 soit 5,15 € en Ile de France, et 5,65 € hors Ile de France.

Par ailleurs, la subvention allouée à l'association AGRAP en 2018 est maintenue à son niveau actuel à 10,86 M€, à partir des hypothèses budgétaires et d'activité présentées par l'association.

Enfin, la valeur faciale du titre restaurant (revalorisée en 2015) est maintenue à 6 €.

#### 2- La politique de vacances et de loisirs :

Le tourisme social (vacances enfants et familles) mobilise à nouveau en 2018 un niveau élevé de crédits. Le versement de la subvention à l'association EPAF est reconduite à son niveau de l'année précédente, soit 24,20 M€.

#### 3- La politique en faveur du logement :

Après l'opération de rééquilibrage de trésorerie opérée en 2016 et 2017, la subvention accordée à l'association ALPAF est significativement revue à la hausse, à 19 M€.

#### 4- La politique d'aide à la parentalité :

Avec 5,34 M€ en 2018, l'aide à la parentalité bénéficie d'une hausse de moyens qui seront dédiés à la demande de prestation « CESU aide à la parentalité 6/12 ans », ainsi qu'à la réservation de nouvelles places en crèches, après d'éventuelles relocalisations des solutions d'accueil en fonction de l'évolution des besoins exprimés localement.

#### 5- La politique de soutien de l'action sociale :

Plus de 4,8 M€ sont consacrés aux actions et priorités engagées dans le cadre des conseils départementaux d'action sociale. Depuis 2015, cette dotation tient compte de la réalité des effectifs actifs, retraités et enfants dans les départements (chiffres 2016 : 143 072 actifs, 159 717 retraités et 75 083 enfants). Cette dotation, renforcée à titre exceptionnel en outre-mer, traduit l'attachement porté aux initiatives locales.

#### 6- La politique de soutien aux activités socio-culturelles :

En 2018, le niveau des subventions allouées aux associations socio-culturelles, mais également à la Coopérative du ministère, sera préservé. Les nouvelles conventions d'objectifs et de moyens des associations socio-culturelles sont en place pour cinq années depuis le 1er janvier 2017.

#### 7- La protection complémentaire de santé et de prévoyance :

Pour 2018, le montant de la participation de l'État employeur à la protection sociale complémentaire de ses personnels est provisionné à hauteur de 4 M€, soit le montant maximum convenu entre le ministère et l'organisme mutualiste référencé.

#### 8- La politique d'aide aux personnes en difficulté :

Après la revalorisation en 2016 du plafond de 2.000 à 3.000 euros, les dépenses d'aides et prêts sur cette ligne budgétaire se sont stabilisées en 2017 autour de 3 M€. Dès lors, en 2018, 3,3 M€ sont prévus pour financer le dispositif de secours mis en oeuvre par le réseau du service social

### **III: Fermeture du REFI de Quimperlé, classement en poste isolé et versement et répartition du boni de liquidation aux petites structures.**

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2018, suite au classement en poste isolé, des tickets restaurants sont attribués aux agents de Quimperlé.

Le budget de 1800€ du restaurant de Quimperlé a été dispatché entre trois petites structures de restauration (au prorata des recettes) : Morlaix (1000€), Chateaulin (450€) et Carhaix (350€).

### **IV : Point de situation sur les petites structures des restaurants financiers, dont le taux de fréquentation < 20 %.**

A Morlaix, en 2017 la fréquentation moyenne est de 19,9 % (malgré certaines journées avec 40 à 45 % de taux de fréquentation). Les usagers sont satisfaits des repas mais beaucoup d'agents sont habitants morlaisiens, ce qui explique une moyenne de fréquentation peu élevée.

Pour l'instant, le restaurant de Morlaix est maintenu. Le recours aux accords avec des « tiers » est une des possibilités pour augmenter cette fréquentation.

Concernant Chateaulin, la fréquentation est inférieure à 20%. Les principaux blocages sont le manque de place (40 places maximum), la réservation du repas une semaine avant (manque de souplesse). Un projet de convention avec la cafétéria du Leclerc est en cours mais le service général n'est pas favorable à cette solution.

### **V : Vote budget action locale 2017.**

Vote unanime du budget d'action locale 2017.

### **VI: Intervention du crédit social des fonctionnaires (CSF ).**

Présentation de la convention entre la délégation et le CSF.

Dans le Finistère, le CSF est présent à Brest, Morlaix et Quimper.

Le CDAS propose une mise en place de réunions de présentation du CSF dans les différents services du Finistère afin d'informer l'ensemble des agents.

Site internet : [csf.fr](http://csf.fr)

### **VII : Résultat enquête action sociale de septembre 2017.**

Du 4 juin au 4 juillet 2017, une enquête a été ouverte auprès des agents en poste en administration centrale et dans les services déconcentrés (en France métropolitaine et en Outre-mer) afin d'évaluer la connaissance et la satisfaction des agents relatifs aux différents domaines d'intervention de l'action sociale.

Sur un échantillon de 15000 agents, 4777 ont répondu, soit un taux de retour de 32 %.

Les principaux enseignements :

- l'aide à la restauration est la prestation sociale la plus couramment utilisée (71%)
- la satisfaction concernant l'aide à la restauration est moyenne (qualité des repas qui se dégraderait, limitation des lieux d'utilisation des titres-restaurants)
- l'aide à l'installation est l'aide au logement la plus fréquemment utilisée (55%) et la satisfaction de ces différentes aides est très bonne
- les agents qui utilisent les vacances et colonies de vacances proposées par l'EPAF en sont très satisfaits.

Au final, les attentes se concentrent surtout sur les aides au logement, devant la restauration et l'aide aux personnes en difficultés.

Parmi les retours négatifs, beaucoup d'agents considèrent que les conditions de ressources ne sont aujourd'hui plus adaptées à la situation des classes moyennes.

## **VIII : Projet budget CAL 2018.**

Vote unanime pour le projet de budget CAL.

Celui s'élève à 48061€ pour l'année 2018.

Les différentes actions (arbre de Noël, Futuroscope, sortie famille, baptême de l'air, sortie recouvrance, sortie spectacle, sortie retraités...) amènent à un budget prévisionnel de 46616,50€.

## **IX: Questions diverses.**

Le poste de délégué de l'action sociale sera vacant à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018. Le recrutement du nouveau délégué se fera pour juin 2018. Les candidatures seront vues au prochain CDAS.

Afin d'informer les agents des missions du CDAS, plusieurs possibilités sont évoquées : lettre ou bulletin d'information par mail, réunion d'information auprès des CHS et réunion brigade/ bureau, préparation d'une plaquette CDAS... Le prochain groupe de travail étudiera cette question.

Un point est fait par Bernard Goyer, administrateur au restaurant de Ty Nay sur ce restaurant de Quimper : la possibilité aux agents en stage de bénéficier du prix subventionné sur présentation d'une convocation, pas d'augmentation de tarifs pour les « tiers », volonté d'améliorer le restaurant pour plus de convivialité...

Les agents en arrêt maladies peuvent contacter la délégation afin de recevoir les informations via une adresse mail personnelle.

Vos représentantes CGT :

**BREZELLEC Enora**

**KERVAREC Sandrine, expert CGT**